

Gillot réclame à Delaunay deux Noirs affectés au jardin du Roi
Aux Seychelles, le 2 octobre 1772

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/145

Gillot a été chargé par Poivre de réaliser un Jardin du Roi sur l'île Seychelles, et de Launay dirige l'établissement que Brayer du Barré a été autorisé à établir sur cette même île Seychelles (Mahé).

Au jardin du Roi, ce 2 octobre 1772

Copie de la lettre écrite par le Sr Gillot à M. Delaunay [de Launay¹] à Seychelles

Les Noirs du Sr Brayer sont partis de chez moi, Monsieur, pour se rendre chez vous. Le Sr Hilion à qui je les ai refusés ainsi qu'à vous : je vous prie, Monsieur, de les remettre à MM. Le Cerf et Duval, sans quoi vous me mettez dans le cas de rendre compte de votre conduite et du refus que vous faites, et de votre contravention aux ordres du Roi qui vous l'ordonnent très expressément. Vous aurez donc la bonté, Monsieur, de les faire étriller² tous les deux pour avoir quitté l'ouvrage sans ordre de ma part, et de leur ordonner très expressément de ne pas quitter, que je leur ordonne ; sans quoi je vous rends responsable par leurs faits de tous les travaux du Roi, présents et à venir, qui ne seront pas prêts lorsque viendra le vaisseau du Roi que j'attends. Les Noirs qu'a réclamés le Sr Brayer ne sont plus à votre charge, je les ai pris pour le compte du Roi, et vous ordonne de la part du Roi, de me les renvoyer. Tous vos gens sont séparés et dévastent toute la tortue. Vous les avez mis tous dans ce cas, faute à vous d'avoir mis ordre aux choses. Vous en serez puni, vous pouvez en être sûr, et je vous apprendrai à écrire honnêtement aux gens que vous devez considérer.

Je rendrai compte de toute votre conduite, à moins que vous ne changiez et ne vous comportiez mieux. Je suis votre serviteur, signé Gillot avec paraphe.

Nous, Marie Jean Charles Delaunay, chef des îles Seychelles, certifions la présente copie conforme à l'originale que j'ai entre mes mains. Au Port-Louis, Isle de France, ce quatre juin mille sept cent soixante treize.

[Signé] Delaunay

* * *

¹ Jean-Charles de Launay, ancien officier des troupes de l'Inde. Son dossier aux A.N. COL E 261

² *Etriller quelqu'un* : le battre. (Dictionnaire de l'Académie Française, 1786)